

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

<i>Séance du mardi 08 avril 2025</i>	
2025 – 059	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 21
	Date de la convocation : 01/04/2025
	Date d'affichage : 01/04/2025

L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 08 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, GATUINGT, DARRACQ, CONSTANTIN, LAGRASSE, LABUXIERE, LARROQUE, LAHONTAN.

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme CAZENAVE

M. MARIMPOUY a donné procuration à M. FOURNET

Mme EDE a donné procuration à Mme BIARNES

M. COLY a donné procuration à M. DARRACQ

Absents : M. SEIRACQ, M. DEHEZ

Secrétaire de séance : M. François CONSTANTIN

OBJET :
RENOUVELLEMENT L'ECLAIRAGE PUBLIC FORTE PUISSANCE :
ECHANGEUR BUGLOSE D.824
AFFAIRE SYDEC 058457

Le SYDEC présente une étude financière et technique (affaire 058457) pour des travaux de renouvellement des lampes à décharge de l'échangeur D824 « buglose » (dépose/repose fourniture de 34 luminaires LEDS TOPIA) avec une participation communale (sur emprunt) de 5 023 € (sur un total de 19 851 € TTC avec participation SYDEC de 9 209 €, Etat 2 512 € et TVA de 3 107 €).

ECLAIRAGE PUBLIC RURAL :

TTC :	19 851 €
TVA préfinancée par le Sydec :	3 107 €
HT :	16 744 €
Subventions apportées par Sydec :	9 209 €
Etat :	2 512 €
Participation communale :	5 023 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE les devis proposés par le SYDEC pour les montants et financements suivants :

- Participation communale sur emprunt contracté auprès du SYDEC

TTC :	19 851 €
TVA préfinancée par le Sydec :	3 107 €
HT :	16 744 €
Subventions apportées par Sydec :	9 209 €
Etat :	2 512 €
Participation communale :	5 023 €

Cette participation communale de **5 023 €** (cinq mille vingt-trois euros) se fera sur emprunt contracté auprès du SYDEC.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de dette.

AUTORISE M. le Maire à signer les devis.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **16 avril 2025**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	21
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250408 – DE2025059
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).